AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026106-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 40	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

Secrétaire de séance : Olivier ALLEMAND

OBJET : Convention regroupement de commande Analyse de la Pratique Professionnelle structures petite enfance : lieu d'Accueil Enfants Parents et Relais Petite Enfance

Considérant que pour permettre un accueil de qualité des enfants fréquentant, les structures petites enfance et de leur famille, ainsi que pour un meilleur accompagnement des équipes, la communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal souhaite mettre en place des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) dans les établissements dont elle assure la gestion directe à savoir le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La communauté de communes de Cayres Pradelles et la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont le même besoin pour leurs Relais Petite Enfance et leurs Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026106-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

Aussi, il est proposé par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de créer un groupement de commande qui concerne l'APP des responsables de Relais Petite Enfance et des accueillants des Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Le groupement sera constitué dès la notification aux membres du groupement de la convention indexée à la présente délibération.

La durée du groupement de commande correspond à la durée du mandat en cours. La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que celle relative à la passation et l'exécution de ses marchés publics.

Chaque membre du groupement procédera au paiement des prestations le concernant.

Les membres du groupement payeront directement leur part au prestataire retenu soit :

Pour les Relais Petite Enfance :

- 1/9 du prix pour la communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
- 1/9 du prix pour la communauté de Communes de Cayres Pradelles
- 7/9 du prix pour la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Pour les lieux d'accueil enfants Parents :

- 1/3 du prix pour la communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
- 2/3 du prix pour la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Les factures seront obligatoirement déposées par le titulaire sur le portail chorus de chaque membre du groupement.
Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande de manière à simplifier et sécuriser les procédures tout en bénéficiant d'économie d'échelle, le conseil communautaire approuve la convention de groupement de commande ci-annexée entre la communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la communauté de communes de Cayres Pradelles pour l'Analyse de la Pratique Professionnelle de leur personnel dans les Relais Petite Enfance et les Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la jeunesse, en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE la convention de regroupement de commande Analyse de la Pratique Professionnelle structures petite enfance : lieu d'Accueil Enfants Parents et Relais Petite Enfance
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précédemment spécifiée ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20260924-2026106-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc
Loire
Meygal

Communauté

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme